

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
11 décembre 2024

PUBLIE LE : 19 DEC. 2024

Délibération n°241211-3 : Admission en non-valeur de produits irrecouvrables 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le quatre décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Mark VENUS**, premier vice-président, en l'absence du Président.

SEANCE DU 11 DÉCEMBRE 2024

PRESENTS

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Rosa ANDRE, DELEGUEE TITULAIRE

CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE

Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE
Nelson DE JESUS PEDRO, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE

Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE
François DAZELLE, PRESIDENT

CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE

Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE
Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE
Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE
Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées

Assistaient à la séance

Madame Audrey MILLEVILLE, Directrice des Services Techniques mutualisée d'Unilys

Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	8
<u>Pouvoirs</u>	:	0
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	8

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES 2024

RAPPORTEUR : Dominique PIERRET, Vice-président

VU l'instruction comptable et budgétaire M57 ;

CONSIDERANT les propositions faites par le Comptable Public de Saint-Germain-en-Laye ;

LE COMITÉ,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE d'admettre en non-valeur les ordres de reversement mentionnés en séance dont la liste est jointe en annexe pour un montant total de **298,69 €**.

DIT que les crédits nécessaires ont été inscrits en dépense au budget 2024, au compte **6541, chapitre 65**.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **19 DEC. 2024**

Transmis en préfecture et affiché le **19 DEC. 2024**

Lionel WASTL
Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme

François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal

78028

SGC SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Etat des présentations et admissions en non-valeur

04500 - VALOSEINE

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 04/09/2024

Numéro de la liste : 7029160311

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeur de ces pièces pour le montant total de :

298,69 Euros

Accusé de réception en préfecture
078-200062461-20241219-241211-3-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024



04500 - VALOSEINE

Synthèse de la présentation en non-valeur

Arrêtées à la date du 04/09/2024

Numéro de la liste : 7029160311 – 5 pièces présentes pour un total de	298,69			
Catégories et natures juridiques de débiteurs	Personne morale de droit privé - Caisse Assurance Maladie	4 Pièces pour	293,43	
	Personne morale de droit public - Etablissement public national	1 Pièces pour	5,26	
Catégories de produits	302 ordre de reversement	5 Pièces pour	298,69	
Motifs de présentation	Poursuite sans effet	5 Pièces pour	298,69	
Tranches de montant	Inférieur strictement à 100	4 Pièces pour	105,91	
	Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000	1 Pièces pour	192,78	
	Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000	0 Pièces pour	0	
	Supérieur ou égal à 5000	0 Pièces pour	0	
Exercice de P.E.C		5 Pièces pour	298,69	2018

Accusé de réception en préfecture
078-200062461-20241219-241211-3-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024



04500 - VALOSEINE

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

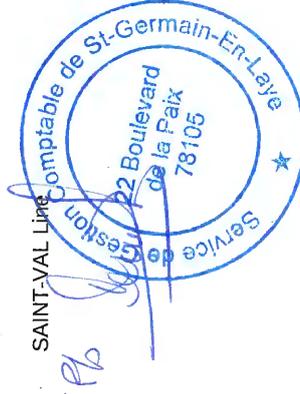
Arrêtées à la date du 04/09/2024

Numéro de la liste : 7029160311

Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Nom du redevable	Objet pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Obs
Caisse Assurance Maladie	2018	T-3863810811	2	--	URSSAF ILE DE FRANCE	302	0,58	Poursuite sans effet	
Caisse Assurance Maladie	2018	T-3863810811	1	--	URSSAF ILE DE FRANCE	302	1,76	Poursuite sans effet	
Caisse Assurance Maladie	2018	T-3863810811	3	--	URSSAF ILE DE FRANCE	302	98,31	Poursuite sans effet	
Caisse Assurance Maladie	2018	T-3863810811	4	--	URSSAF ILE DE FRANCE	302	192,78	Poursuite sans effet	
Etablissement public national	2018	T-3863810511	1	--	CENTRE NATIONAL DE LA	302	5,26	Poursuite sans effet	

A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, Le 04/09/2024

Le Comptable Public



Accusé de réception en préfecture
078-200062461-20241219-241211-3-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024